



AVIS

Avis sur budget supplémentaire Pour l'exercice 2021

DECEMBRE 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.

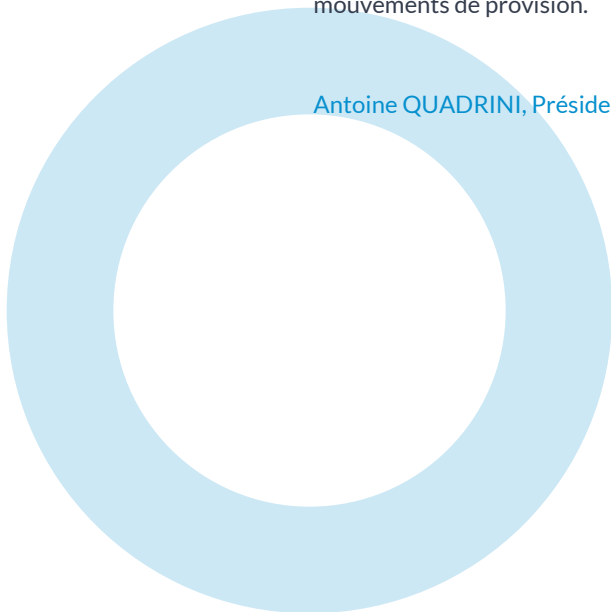


Préambule

En juin dernier, la collectivité approuvait le compte administratif de l'exercice antérieur, conformément aux règles budgétaires en vigueur dans les collectivités locales. Parallèlement, l'inscription dans les comptes 2021 de l'excédent de clôture ainsi constaté nécessite l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le CESER étant appelé à se prononcer sur l'ensemble des actes budgétaires de la collectivité, il a donc été saisi pour formuler un avis sur ce document d'ajustement, qui intègre avec l'excédent de clôture 2020 divers mouvements de provision.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes



AVIS

2021-21



Président de la commission

M. Bernard LAURENT

La proposition de l'Exécutif.....	6
Les observations du CESER.....	9
Remerciements	13
Déclaration des groupes.....	14
Résultats des votes.....	20
Contacts.....	27



SOMMAIRE



La proposition de l'Exécutif



Il s'agit de répondre à deux impératifs comptables :

- La reprise de l'excédent reporté de 2020 constaté en juin 2021 au compte administratif
- La gestion de provisions par des inscriptions à caractère semi budgétaire pour anticiper un risque de dépense ou le solder.

Il est ainsi proposé :

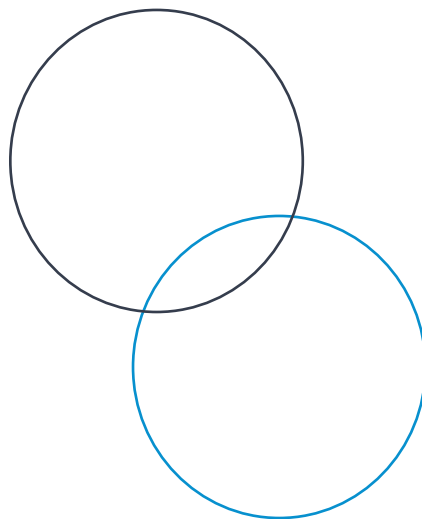
- En recette, une reprise de l'excédent reporté de l'exercice 2020 : **+ 10,9 M€**
- En recette, une reprise du solde de la provision qu'avait inscrit l'ex-Région Auvergne en 2013 et 2014 pour gérer le risque de ses emprunts structurés. Sur une provision initiale de 4,08 M€, après ajustement de 0,3 M€, ce sont 3,78 M€ de provision qui sont repris : **+ 3,78 M€**

- En dépense, une constitution de provision nouvelle pour prévenir les risques :

- de créances d'entreprises en difficulté (2,3 M€),
- du solde de la condamnation de la Région dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel concernant le contentieux relatif aux opérations de liquidation d'ERAI (5,2 M€)

Ce sont donc **7,59 M€** qui sont constitués en dépense pour provision

- Le différentiel recette-dépense = **7,1 M€** est proposé pour minoration de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2021.







Les observations du CESER



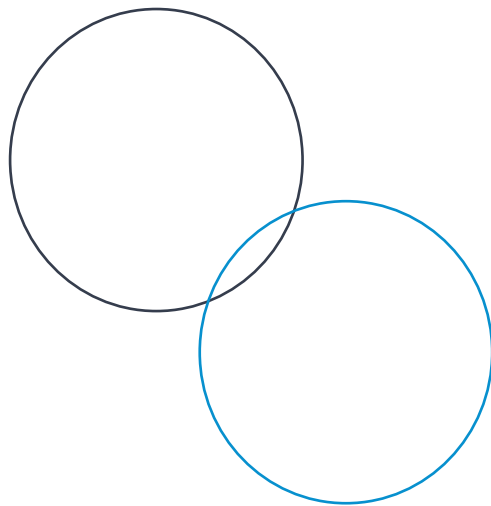
Le CESER prend acte avec intérêt du choix de l'Exécutif de consacrer l'excédent reporté de 2020 :

- A la gestion de provisions comptables pour anticiper des risques de dépenses
- A la minoration de l'emprunt inscrit

Le CESER estime que cette proposition répond bien à un principe de gestion prudente.

Il prend acte de la clôture de la dette structurée de l'ex Auvergne en regrettant vivement que cette ancienne collectivité se soit jadis engagée fort imprudemment dans une pratique d'indexation d'emprunts selon l'évolution des parités

monétaires. Il est vrai que les professionnels de la finance l'y ont poussé. Le CESER profite de cette occasion pour exprimer sa sidération devant la folie de l'époque.





CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège

1*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)

Collège

2*

- BEAUJOUR Victoire (CGT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANGER Karine (CGT)
- GUICHARD Karine (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

Collège

3*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DENIEL Patrick (Hôpital)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)

* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- RENIE Stanislas (CCIR)
- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

Collège

2*

- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)

Collège

3*

- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

DARAGON Nicolas, Vice-président délégué aux finances, à l'administration générale et aux ressources humaines du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BAILBE Philippe, Directeur général des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BONNEVILLE Agnès, Directrice adjointe en charge du budget de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Christian BRUNET, Au nom du collège 1

Monsieur le Président, Mesdames messieurs, Chers collègues,

BUDGET SUPPLEMENTAIRE : Il s'agit de répondre à deux impératifs comptables :

La reprise de l'excédent de 2020 et la gestion de provisions pour anticiper ou solder un risque de dépenses.

Ces recettes reportées de 2020 sur le budget 2021 s'élèvent à 14,68 M€ dont est déduite une constitution de provision nouvelle en dépense pour prévenir les risques d'un montant de 7,59 M€, ce qui constitue au final une provision reportée sur 2021 de 7,09 M€.

Le collège 1 prend acte de cette proposition qui correspond à un principe de gestion prudente de provision comptable.

BUDGET PRIMITIF : Le budget primitif qui nous est présenté cette fois, suffisamment en amont, il faut le préciser, nous permet quelques éclairages supplémentaires notamment par l'audition du vice-président de l'exécutif et du directeur général des services que nous remercions.

Ce budget est tourné vers la relance avec toujours un choix de désendettement et un autofinancement en progrès.

Sur les recettes :

La suppression de la CVAE remplacée par l'indexation sur l'inflation et la croissance du PIB, DE la fraction de TVA qui a permis en 2021 de préserver un haut niveau de recette, n'exclut pas pour autant les incertitudes liées à la crise sanitaire pour 2022.

Dotation en baisse de l'Etat pour un montant de 1,9 M€ au titre des recettes de frais de gestion compensant la compétence en matière de formation professionnelle et 6 M€ de péréquation des ressources retenue par consensus des Régions.

Dotations en hausse en recettes d'investissement avec l'apport significatif dès 2022 des crédits de relance européens et d'Etat qui seront poursuivis en 2023.

Pour 2022, le projet de budget primitif propose de stabiliser l'épargne brute grâce en partie à une recette de TVA dynamique (+ 116 M€) et des crédits Européens et Nationaux de relance. Ce qui permet également une augmentation des recettes de 174 M€.

Sur les dépenses :

Les dépenses de formation restent stables avec un budget de 200M€ en crédit de fonctionnement et une réaffectation de 2 M€ de 2021.

L'Etat est un gros financeur et le constat démontre que dans notre région, jamais autant de formations n'ont été effectuées. (Dixit le VP délégué aux finances)

Pour autant l'exécutif Régional privilégie le financement de formation débouchant sur un emploi

en priorité.

Devant l'évolution des besoins consécutifs à la crise sanitaire, que ce soit dans les différents domaines d'activités où nombre d'emplois en progression ne sont pas pourvus et aussi et surtout, dans le domaine de la santé et du social avec des besoins criants, la stabilité des crédits engagés par l'exécutif dans le domaine de la formation continue n'est pas satisfaisante.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les capacités d'autofinancement sont restaurées et le seuil d'1,4 milliard d'euros d'investissement sur un budget de 5 milliards sera franchi en 2021, soit un doublement de l'investissement en 6 ans.

Un effort accru en faveur de la relocalisation économique est à constater, fléché sur 1,2 milliard d'euros en 6 ans, il serait appréciable que puissent être distinguées, la dépense supplémentaire d'une part, l'agrégation des autres dépenses d'autre part.

Le collège 1 s'associe à la commission financière pour sa demande renouvelée de tableaux de bord pour rendre compte de l'avancement prévisionnel des multiples crédits de relance de la Région, de l'Etat et de l'Union Européenne, ceci afin que le CESER puisse répondre à ses obligations légales de consultation concernant le CPER et le plan de relance avec un bilan annuel d'exécution du contrat Etat-Région.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé, à la fois sur le budget supplémentaire ainsi que le budget primitif.

► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

La CFDT partage les observations de la commission 10. Nous souhaitons profiter de ce projet d'avis, que nous approuverons, pour ajouter un commentaire relatif aux aides aux entreprises puisque la Région entend —au travers de son budget primitif pour 2022— poursuivre la mobilisation d'outils d'ingénierie financière pour répondre à de réels besoins de financement des entreprises dans la phase actuelle de sortie de crise.

Ce budget supplémentaire permet à la Région de constituer une provision pour créances douteuses, correspondant aux mises en liquidations judiciaires des entreprises ayant bénéficié d'une avance remboursable attribuée par la Région, pour un montant de 2,3 M€.

Des aides directes ont également été versées par la Région à un certain nombre d'entreprises. Il n'y a aucune raison pour que ces entreprises ne comptent pas parmi elles des dépôts de bilan ou des liquidations judiciaires, tout comme il en existe parmi celles qui ont reçu des avances et pour lesquelles la Région provisionne dans ce budget supplémentaire.

Il serait légitime de connaître, parmi les montants ainsi versés, ceux qui ont disparu avec les entreprises défailtantes. De même qu'il serait de bonne gestion que de conditionner ces aides directes aux entreprises à des conditions sociales ou environnementales, de la même manière qu'on exige des conditions et des justificatifs aux particuliers éligibles à des aides sociales.

Je vous remercie.

► INTERVENTION D'Antoine FATIGA, Au nom de la CGT, FSU et Solidaires

Le budget primitif 2022 ne déroge pas à la tradition : autosatisfaction, autocébration, dogmatisme, vision thatcherienne du développement économique, déni des réalités climatiques, obsession sécuritaire. Aucune surprise de ce côté-là comme d'habitude.

Dans la continuité de l'avis sur les orientations budgétaire 2022, le flou de certains financements persiste, par exemple concernant les plans de relance, il est compliqué, voire impossible, de distinguer entre l'effort particulier de la région, les crédits nationaux, européens. Il est important, par respect envers les valeurs de la démocratie, d'afficher une plus grande transparence sur l'origine des fonds, ainsi que sur les critères et contre parties demandées aux bénéficiaires de l'argent public.

Sur le plan des recettes, Conformément avec son dogmatisme austéritaire, la région déclare intangible une limitation du taux d'endettement qu'elle s'est arbitrairement fixée. Or, à l'heure du « quoi qu'il en coûte » et des taux d'intérêt réels négatifs et au regard des conséquences de la crise conjoncturelle liée à la Covid et de celles, structurelles, découlant de situation sociale et des enjeux environnementaux, l'urgence est-elle à la préservation de ce « fétiche » ou à la mobilisation de la capacité d'endettement pour engager, de façon plus volontariste, des mesures en réponse aux besoins des habitants de la Région (dans la transition environnementale, l'accès de tous à la santé, aux transports collectifs, à une nourriture saine ...) ? En acceptant de mobiliser cette capacité d'endettement pour porter l'endettement au niveau de la moyenne des autres régions françaises, ce serait autour de 1 milliard d'euros qui pourrait être engagé au profit des habitants de la région.

De même, nous regrettons que ne soit pas proposée, dans le cadre de la transition écologique, de la contribution de chaque mode aux coûts externes qu'il engendre comme cela a été rendu possible par l'État et qui a été mise en place dans certaines régions (Alsace), une écotaxe. Cette redevance poids lourds permettrait de contribuer au financement des infrastructures ferroviaires. La région a également choisi de conforter la baisse sur la taxe liée à la carte grise elle-même liée aux nombres de chevaux fiscaux des véhicules. Cela implique de facto un cadeau fiscal aux possesseurs de véhicules de grosses cylindrées, les plus polluants et cela induit une perte de recette. Par ailleurs, il s'agira également de modifier la loi pour permettre à la région de percevoir le versement mobilité quand elle prend la compétence comme autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en lieu et place d'une collectivité locale.

Sur le plan des dépenses :

Nous regrettons la frilosité de ce budget prévisionnel quant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'exécutif continue à vouloir faire des économies alors que les besoins des populations, du fait de la crise que nous venons de traverser mais aussi en raison de d'une situation endémique d'accroissement des inégalités et de perte de pouvoir d'achat, ne font que croître. Les besoins sont immenses en termes de personnel relevant de la compétence régionale dans les lycées généraux, technologiques et professionnels où les conditions de travail se sont particulièrement dégradées, et où les agents de la région n'ont plus que jamais leurs rôles à jouer aux côtés des équipes enseignant.es et administratives.

Plutôt que d'envisager une externalisation des fonctions de certains agents des lycées, ce qui souvient conduit à une précarisation de ces personnels et une dégradation des services, sous prétexte de crise sanitaire, il serait préférable de renforcer l'existant.

La région fait de la sécurité son axe majeur, mais impose de nouvelles contraintes aux établissements : en effet, après avoir installé des tourniquets à l'entrée des lycées et des établissements relevant de la compétence régionale, dont l'utilité n'est pas prouvée, leur maintenance (badges et tourniquets) repose sur les dotations de fonctionnement des établissements et réduit de fait leur marge de manœuvre. Dotations qui diminuent dans un bon nombre de lycées alors que les frais de viabilisation ou de matières d'œuvre par exemple ne cesse d'augmenter, mettant à mal le fonctionnement des établissements.

Avec la croissance démographique et l'attractivité de notre région, le nombre d'élèves dans certaines zones (le Nord Isère par exemple) s'envole. D'autres établissements ont urgemment besoin de rénovation.

Il est urgent de construire de nouveaux lycées avec internat pour accueillir ces nouveaux élèves mais aussi d'améliorer l'existant : les salles de cours, les internats, les cantines scolaires, les sanitaires, des capteurs de CO2 en nombre suffisant pour tous les lycées de la région et non 10 par lycées comme annoncés, investir dans la rénovation thermique et énergétique des bâtiments

Ce n'est pas de brigades de sécurité dont les lycées ont besoin mais d'espaces extérieurs aménagés avec des plateaux de sports et espaces arborés par exemple, permettant aux élèves de notre région de s'approprier pleinement leurs lieux d'étude et de profiter de leurs pauses. Le rafraichissement des cours de récréation, transformés en îlots de la chaleur de plus en plus tôt dans l'année. Il y a 3 ans, le brevet des collèges a été repoussé en raison de la chaleur dans les établissements. En cas de canicule, les examens dans les établissements scolaires non rénovés relevant de la compétence régionale sont réalisés dans des conditions de confort thermique inacceptables.

Sur le plan de la formation professionnelle, compétence historique de la région, là encore ce budget reste nettement insuffisant. Le vieillissement de la population, l'accroissement des inégalités et des situations de précarités engendrées par la situation économique et sociale entraînent des besoins nouveaux. Ce sont des métiers essentiellement humains, il est nécessaire de former massivement des professionnels dont les structures qu'elles soient publiques ou associatives manquent cruellement par des formations diplômantes, qualifiantes (Hôpitaux, EHPAD, services à la personne, services d'insertion, service d'aide à l'enfance, etc....).

Les formations sanitaires et sociales relevant de ses compétences, la région doit en faire un axe prioritaire. Ceci dit, au-delà de la nécessité de former de nouveaux professionnels, il convient également d'agir sur les conditions de travail, la rémunération et le sens de leur travail, sur les raisons qui entraînent autant de départs dans ces métiers, faute de quoi ce sera un tonneau des danaïdes. De même, les transformations productives essentielles liées à la rupture écologique, la transition énergétique et les nécessités de relocalisations nécessitent de réfléchir à la formation professionnelle de manière prospective, en association les différents acteurs économiques et en premier lieu les salariés, premiers experts du travail, ainsi que leurs représentants.

Dès lors, Nous ne pouvons-nous satisfaire de déclarations de l'Exécutif précisant que le chômage étant en baisse, le budget de la formation ne nécessiterait pas d'investissement supplémentaire, ce postulat court termisme et réducteur ne pouvant constituer une politique publique digne de ce nom.

Concernant la convention d'exploitation des TER, nous demandons un tableau indiquant année par année l'exécution financière des 2 conventions TER et pour 2020 comment et à quels montants vont être régularisés les pertes de recettes et les contributions liées à la pandémie avec la SNCF.

De même, l'augmentation de la contribution pour les TER pour 2022 n'est pas à la hauteur des enjeux de mobilité exprimés par nos concitoyens. Cette réalité est en contradiction avec la communication du président du conseil régional qui se veut le chantre de l'écologie et de la mobilité.

Ainsi, le projet d'aménagement de la RN 88 (Haute Loire) conduit avec précipitation et sans réelle concertation citoyenne (enquête publique entre le 15 juillet et le 14 août 2021) est actuellement à l'arrêt en raison d'un manque d'anticipation sur le foncier disponible (il manque 19 hectares pour boucler le programme dans le cadre d'une DUP devenue caduque).

Dès lors, nous ne pouvons que constater qu'il ne suffit pas de communiquer et d'occuper le terrain, en développant une politique de guichet, de recycler des budgets pas toujours réalisés et sans réelle évaluation pour conduire une politique publique régionale.

Pour conclure, la Région par ses compétences, sa capacité d'action et d'entraînement des autres collectivités pourrait être moteur pour nous permettre de surmonter tous ensemble les défis sociaux, climatiques, sanitaires qui nous attendent.

Nous déplorons qu'elle fasse le choix contraire, que ce soit en matière de formation, d'économie,

de mobilité. Un choix qui nie la réalité et l'urgence à agir, un choix qui ne fait que repousser et alourdir le fardeau pour les années futures.

Nous partageons globalement l'avis du CESER que nous voterons.

► INTERVENTION DE Jean CHAPPELLET, Au nom du collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les collèges 3 et 4 partagent l'analyse et les recommandations de la commission C 10, tout en souhaitant y apporter quelques compléments.

Ils prennent acte avec satisfaction des engagements affichés par la Région dans les domaines de la santé et de l'inclusion sociale, qui à l'exception de la formation aux professions sanitaires et sociales ne relèvent pas de ses compétences légales.

Cependant les membres de ces collèges constatent que l'engagement budgétaire n'est pas à la hauteur des ambitions affichées.

Ainsi, si l'analyse des besoins, criants et massifs, en personnel soignant, social et éducatif est pertinente et l'augmentation des effectifs en formation jugée prioritaire, les collèges relèvent qu'il n'est pas envisagé dans ce budget d'augmenter la ligne permettant le fonctionnement des différents instituts (FSI, IFAS, IFREM...) et IRTS et le versement des bourses aux étudiants.

Un engagement ambitieux du Conseil régional en lien notamment avec l'Agence Régionale de Santé s'impose pour répondre aux enjeux.

Compte tenu de la durée d'études de plusieurs de ces professions, une approche pluriannuelle serait d'ailleurs nécessaire.

Dans le cadre du plan de relance, un volet social apparaît indispensable afin d'accompagner les familles subissant la crise sanitaire et ses incidences (aide aux logements d'urgence, soutien des communes dans leur actions sociales etc.).

Dans le même sens, le plan de relance et de relocalisation des entreprises doit aussi soutenir l'économie sociale et solidaire un acteur majeur de l'économie de notre région et de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et aussi veiller à rétablir un équilibre au sein des différents territoires.

La formation et l'orientation sont des investissements d'avenir pour notre région. La majorité des dépenses de formation inscrite en plan comptable fonctionnement sont des investissements d'avenir et ont du mal à répondre à l'évolution des besoins de la population. Et nous regrettons que l'engagement n'apparaisse toujours pas à la hauteur des enjeux notamment dans la formation des jeunes.

De plus, nous notons que l'environnement, pourtant compétence importante de la Région, fait figure de parent pauvre dans ce budget. Avec 15 M€ en AP investissement et 31,36 M€ en AE fonctionnement, ce budget est-il assez ambitieux pour préparer notre territoire à relever les défis environnementaux auxquels nous avons déjà à faire face ? –changement climatique, effondrement de la biodiversité, dégradation de l'eau en quantité et qualité etc ... Nous regrettons le manque de lisibilité du contenu de ces budgets : en effet s'il est vrai que l'environnement a, par nature, vocation à la transversalité, il ne faudrait pas que sous ce prétexte, les maigres budgets alloués soient amputés au profit d'autres postes et au détriment de la conservation et de la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air, des ressources telle que l'eau potable...même si nous ne doutons pas que l'on « fait de l'environnement » ailleurs. Et comment évaluer les masses engagées pour une transition écologique digne de ce nom et source de sécurité alimentaire et sanitaire ?

Par ailleurs, le collège 3-4 se fait le relais des inquiétudes soulevées par les baisses de budget déjà annoncées pour les acteurs de l'environnement. Ces baisses ont été annoncées tardivement,

alors que la construction des budgets 2022 pour ces acteurs, ainsi que la recherche des financements complémentaires étaient déjà très engagées.

De façon générale, les deux collègues rappellent :

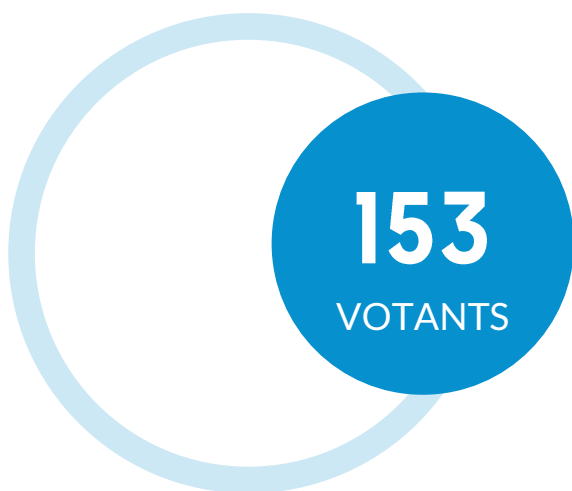
- Que des interventions dans les domaines de la santé et de l'inclusion sociale ne sauraient se limiter à des aides à l'investissement mais qu'elles nécessitent toujours des actions d'aménagement, d'accompagnement menés par des professionnels, souvent salariés d'associations.
- Que la diminution, engagée depuis plusieurs années et poursuivie dans le projet de budget 2021, des subventions attribuées aux associations, ne peut que les fragiliser et aller à l'encontre des objectifs poursuivis par la Région qui se trouverait ainsi dépourvue d'acteurs et d'opératrices. Enfin, ces interventions renforcées de la Région dans le domaine de la santé et de l'action sociale, pour être efficaces, doivent s'accompagner d'un partenariat renforcé avec l'Etat, l'ARS et les conseils départementaux, chargés par la loi de définir la réponse aux besoins de santé et d'accompagnement social des habitants de la région. Car si l'effort de la Région en matière d'investissement hospitalier est à saluer, il ne sera jamais qu'un complément à côté du 1,9 milliard d'euros apporté par l'Etat au titre du Ségur de la santé.
- Qu'un ajustement de la « règle d'or » en matière de santé et de social doit être réfléchi.
- Que malgré l'urgence environnementale, la Région n'affiche pas un budget ambitieux et visible pour la transition écologique et pour répondre aux enjeux climatiques, de conservation des ressources primaires et de protection de la biodiversité.

Concernant l'avis sur le budget supplémentaire, le collègue 3-4, même s'il approuve le principe d'une gestion prudente, s'interroge sur le bien-fondé de vouloir à tout prix rembourser la dette dans cette période de crise inédite et de quoi qu'il en coûte alors que l'engagement budgétaire n'est pas à la hauteur des ambitions affichées comme nous l'avons rappelé précédemment.

Les membres des collèges 3 et 4, sauf expression personnelle, voteront ces avis.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 14 décembre 2021



151 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

2 SE SONT ABSTENUS

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles				
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric				
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno				
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre				
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		Non désigné(e)				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné(e)						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine				
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François	X			
		NINNI Agnès	X			
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X			
		ROBERTO Sansoro	X			
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				X
		PICHOT Arnaud			X	
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		MEZUREUX Nathalie				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi				
		IMBERT Mélanie	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion			X	
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | BUDGET
SUPPLEMENTAIRE | DECISION MODIFICATIVE | RE-
GION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20